



FICHE TECHNIQUE
COMPOST VÉGÉTAL BURY (0,4-0,1-0,15)
 TYPE B (certifié BNQ)



N° DE PRODUIT : BUR212002

UTILISATION :

- Enrichir tout type de sol
- Améliorer la structure d'un sol sableux, loameux ou argileux
- Note : Ce produit n'est pas recommandé pour faire du terreautage

AVANTAGES :

- Apport de matière organique
- Augmente la rétention en eau du sol
- Apport de nutriments essentiels aux plantes et micro-organismes du sol
- Compost fait à partir de résidus verts recyclés



COMPOSITION :

Compost (feuilles, pelouse, résidus de table et matières ligneuses), tourbe

*Note : Ce compost peut contenir de petits morceaux de plastique provenant des sacs utilisés pour la cueillette des résidus verts, n'est pas recommandé pour faire du terreautage.

Analyse minimale garantie (base humide) :

- **Azote total (N)** **0,4 %**
0,3 % d'azote insoluble dans l'eau
- **Acide phosphorique assimilable (P₂O₅)** **0,1 %**
0,15 % d'acide phosphorique total
- **Potasse soluble (K₂O)** **0,15 %**
- **Matière organique** **15 %**
- **Humidité maximale** **65 %**

Autres caractéristiques physico-chimiques:

- **pH**.....**6,5 – 8,0**
- **Rapport C/N**.....**10 - 20**

Mode d'emploi :

Le compost doit être utilisé dans le cadre d'un programme complet de fertilisation lié à la fertilité du sol	Épaisseur (mm)	v ³ /1 000 pi ²	kg/ha	Éléments disponibles			
				N (kg/ha) réf. 1	P ₂ O ₅ (kg/ha) réf. 2	K ₂ O (kg/ha) réf. 3	
Dose maximale annuelle durant la saison de croissance (Guide de référence en fertilisation, CRAAQ 2003)	Potager	6.5	0,78	46 653	71	129	137
	Entretien arbres et arbustes (feuilles persistantes-caduques)	1,5 - 2,5	0,18 - 0,3	10 853 - 18 089	16 - 27	30 - 50	32 - 53
	Implantation pelouse	4.5	0,57	34 036	52	94	100
	Entretien pelouse	3,5	0,4	25 325	38	70	74
Dose maximale annuelle (réf. 4)	6.5	0,78	46 653	71	129	137	
Référence							
1 Disponibilité ajustée avec le rapport C/N variant de 5 à 30% (Guide de référence en fertilisation, CRAAQ 2003)							
2 Disponibilité de 70%							
3 Disponibilité de 100%							
4 Application maximale afin de respecter les exigences pour les ajouts cumulatifs au sol des éléments traces (Circulaire à la profession T-4-93)							

AVIS – LE TAUX D'APPLICATION DOIT ÊTRE CONFORME AUX RÈGLEMENTS PROVINCIAUX OU TERRITORIAUX RELATIFS À L'APPLICATION D'ÉLÉMENTS FERTILISANTS OU D'ÉLÉMENTS TRACES SUR LES SOLS AINSI QU'À LA LOI SUR LES ENGRAIS ET AU RÈGLEMENT SUR LES ENGRAIS.

Produit livré en VRAC: Le poids estimé du produit apparaît sur le billet de pesée remis par le transporteur au moment de la livraison du produit

(2018-01-04)